RN164

Liaisons de Merdrignac

(La Croix du Taloir – Déviation de Merdrignac / Déviation de Merdrignac – Les Trois Moineaux)



DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

PIECE D : Le plan prévisionnel des travaux



RÉVISIONS DE CE DOCUMENT

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	ÉTABLI PAR	VÉRIFIÉ PAR	APPROBATION
0	15/03/2016	Première émission	L. DOUANE	A. DEBODARD	G. GEFFROY
1	06/09/2016	Reprise suite à la CIS	L. DOUANE	A. DEBODARD	G. GEFFROY



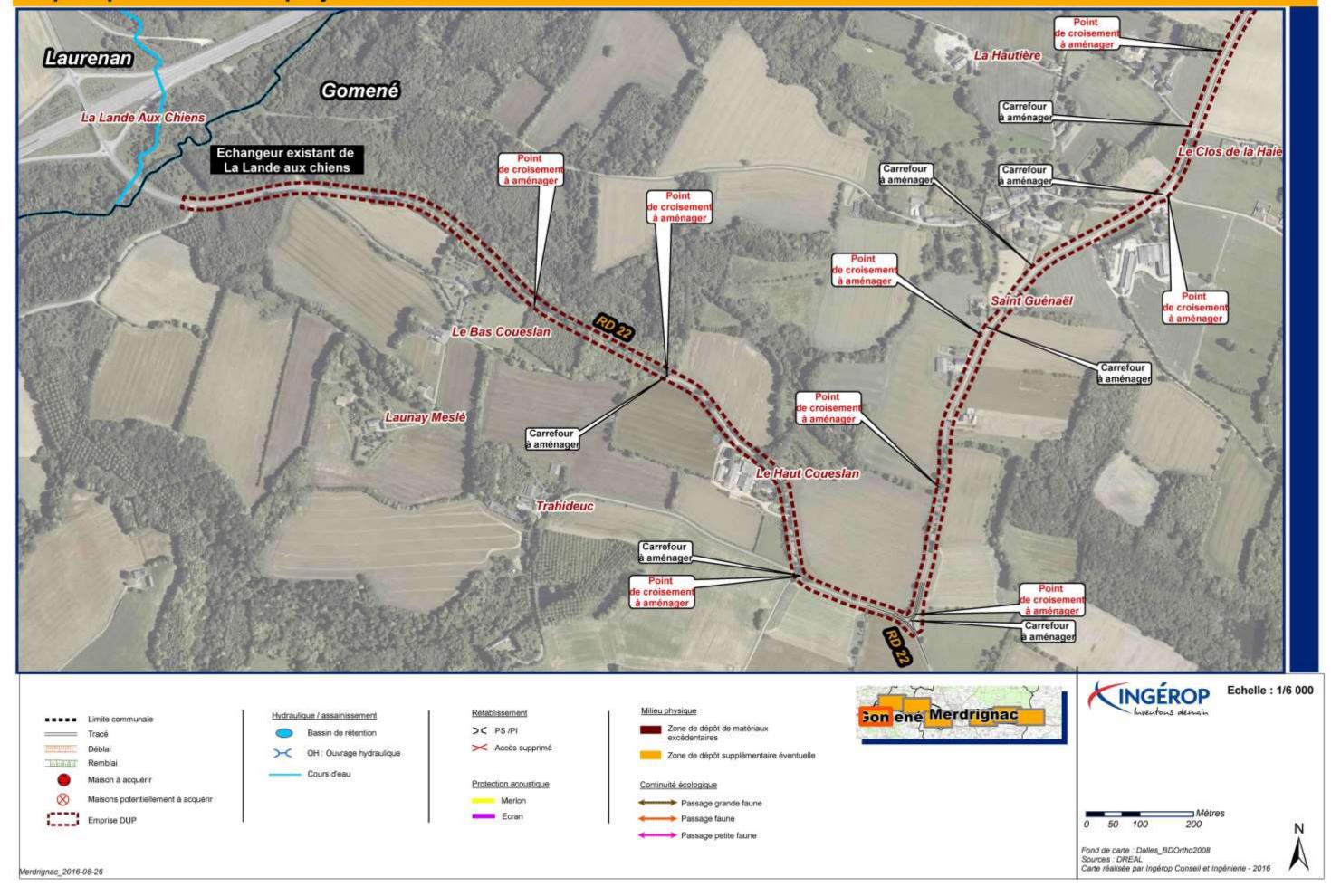
Le périmètre soumis à la Déclaration d'Utilité Publique (« bande DUP ») est plus large que l'emprise prévisionnelle dans lequel s'inscrit le projet routier tel que défini au stade de l'avant-projet.

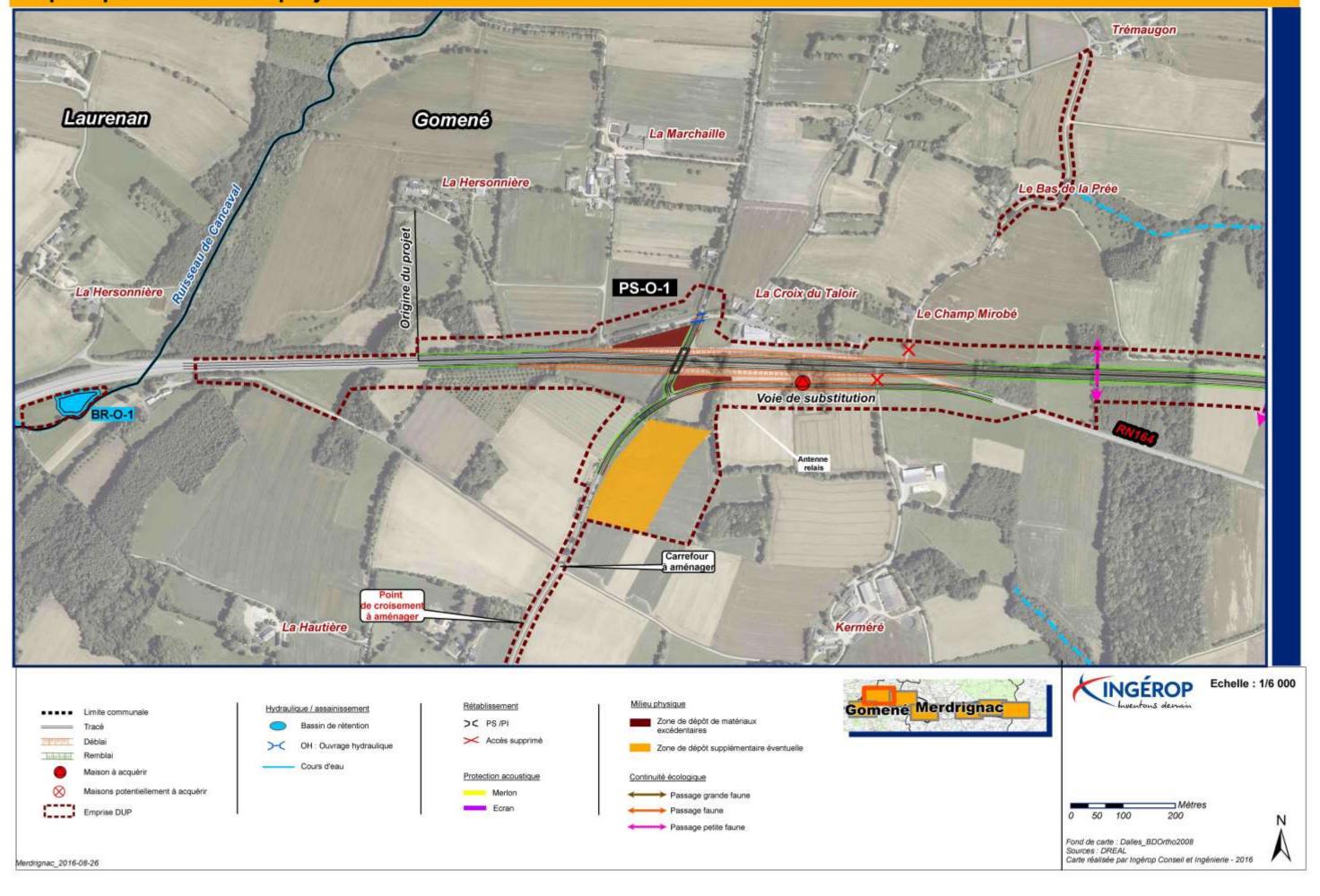
La bande DUP est plus large que les emprises de l'avant-projet, et plus large que les emprises qui seront réellement acquises pour la réalisation du projet : elle permettra d'intégrer les évolutions à apporter au projet à la suite de l'enquête publique et des études de détails, ou pour permettre des adaptations.

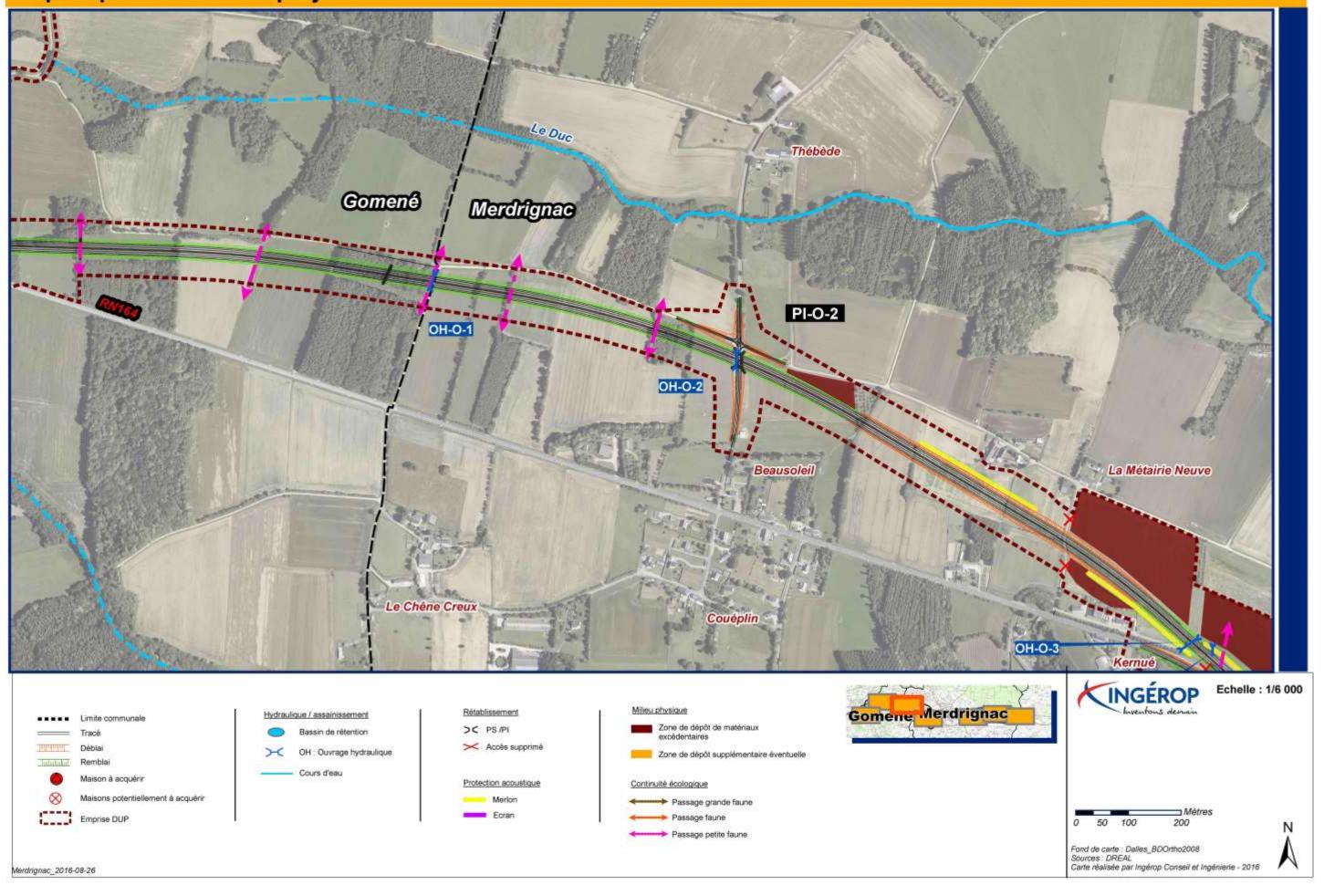
Les emprises exactes nécessaires à la réalisation du projet, a priori contenues dans la bande DUP, seront définies et portées à connaissance du public au stade de l'enquête parcellaire.











Le plan prévisionnel du projet

